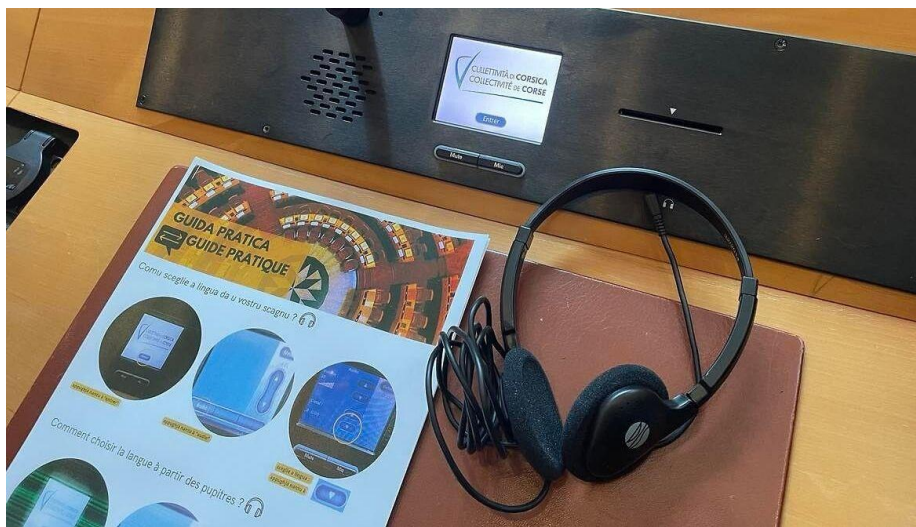


Assemblée de Corse : la Cour administrative d'appel interdit l'usage du Corse lors des débats

Clémence Gourdon Negrini - France Bleu – 25/112024

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/assemblee-de-corse-la-cour-administrative-d-appel-interdit-l-usage-du-corse-lors-des-debats-6305320>

"La Cour administrative d'appel interdit l'usage de la langue Corse dans les débats de l'Assemblée de Corse", annonce la Collectivité dans un communiqué. Un pourvoi devant le Conseil d'État est envisagé.



Après la décision du tribunal administratif de Bastia, de juger non-conforme l'usage de la langue Corse à l'Assemblée, des traductions ont été mise en place © Radio France - Clémence Gourdon Negrini

La Collectivité de Corse envisage de former un pourvoi devant le Conseil d'État après la décision rendue par la Cour administrative d'appel d'interdire l'usage de la langue Corse dans les débats de l'Assemblée de Corse. Cet arrêt, datant du 19 novembre, faisait suite au jugement du 9 mars 2023 du tribunal administratif de Bastia qui avait annulé les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse.

Cette décision intervient après celle du tribunal administratif de Bastia qui, le **9 mars 2023**, **avait annulé les règlements intérieurs de l'Assemblée de Corse**, jugeant non-conforme l'usage de la langue Corse à l'Assemblée. La Collectivité de Corse avait alors interjeté. Dans son arrêt du 19 novembre, la Cour administrative d'appel estime que les dispositions du règlement intérieur "ont pour objet et pour effet de conférer le droit aux membres de l'Assemblée de Corse de s'exprimer, en séance de cette assemblée, dans une langue autre que la langue française".

*"Au plan juridique, cette décision nous apparaît comme contraire aux textes européens et internationaux protégeant les droits fondamentaux au plan linguistique", réagit la Collectivité de Corse dans un communiqué. Il sera donc proposé, en session, de **former "un pourvoi devant le Conseil d'État, notamment pour aller contester cet argumentaire devant les juridictions européennes et internationales"**.*

Et de poursuivre sur le plan politique : *"cet arrêt nous conforte dans la nécessité d'obtenir au plus vite une révision constitutionnelle conférant un statut d'officialité à la langue corse [...] Notre détermination à mener et à remporter ce combat démocratique essentiel est totale. Nimu ùn ci hà da impedisce di parlà a nostra lingua. Lingua corsa, lingua ufficiale !"*.